



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 17 mai 2019 de 10 h 40 à 10 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 3.1 Charte de la Commission Tipelimitishun et procédure d'élection de la Commission Tipelimitishun
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

3.1 CHARTRE DE LA COMMISSION TPELIMITISHUN ET PROCÉDURE D'ÉLECTION DE LA COMMISSION TPELIMITISHUN

RÉSOLUTION N° 7391

CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, a toujours constitué une société organisée au plan sociopolitique depuis des millénaires;

CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, possède un droit ancestral à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale et qu'en vertu de ces droits, elle peut déterminer librement son statut politique et assurer librement son développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta s'engage dans une démarche visant la mise en œuvre de son droit ancestral à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, s'engage à rassembler les Pekuakamiulnuatsh autour d'un projet de société inclusif soit la Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta entend mener l'élaboration de la Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans une approche de co-construction visant la mobilisation du plus grand nombre de ses membres, et ce, par le biais de la Commission Tipelimitishun;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission d'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et la transparence et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend confier à la Commission Tipelimitishun, le mandat de mettre en œuvre le processus menant à l'élaboration et à l'adoption de la Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Constitution des Pekuakamiulnuatsh devra être adoptée par l'ensemble des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté, le 19 mars 2019, la Charte de la Commission Tipelimitishun et que celle-ci a été modifiée le 9 avril 2019 afin de préciser un des critères d'admissibilité pour siéger au sein de la Commission;

CONSIDÉRANT que les modalités d'élection prévues à la Charte de la Commission Tipelimitishun doivent être revues afin de favoriser le déroulement et la participation des Pekuakamiulnuatsh à l'élection des membres de la Commission;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir des règles de procédures claires concernant l'élection des membres la Commission pour les quatre (4) sièges destinés aux membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU d'adopter la version modifiée de la Charte de la Commission Tipelimitishun et d'adopter la Procédure sur l'élection de la Commission Tipelimitishun, afin de favoriser le déroulement et la participation à l'élection des membres de la Commission Tipelimitishun.

Proposé par M. Stacy Bossum
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

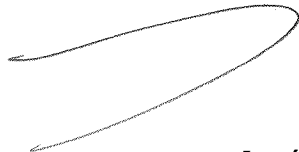


RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 45, proposée par M. Patrick Courtois appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

